

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

10 MAI 2012

Monsieur Nicolas BOURRIAUD
Directeur
École Nationale Supérieure des Beaux-Arts
14, rue Bonaparte
75272 PARIS CEDEX 6

Nos réf : CC/3177/LTA

Cher Monsieur le Directeur,

Vous avez été nommé pour trois ans, à compter du 7 novembre 2011, directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts par décret du Président de la République. Cette désignation place sous votre autorité un établissement d'enseignement artistique de renommée internationale et référent scientifique dans le champ de l'histoire de l'art.

Je souhaite vous préciser, à travers cette lettre de mission, les grandes orientations qu'il vous appartiendra de mettre en œuvre au cours de votre mandat.

Vous parachèverez tout d'abord l'inscription de l'établissement dans le processus de Bologne (Licence-Master-Doctorat) et le positionnerez parmi les institutions d'excellence de l'Espace européen de l'enseignement supérieur des arts visuels, grâce aux liens créés avec les autres établissements d'enseignement supérieur européens.

Sur le plan de la recherche, il importe de développer des partenariats de recherche avec d'autres établissements d'enseignement supérieur français et étrangers, plus particulièrement avec les établissements parisiens de formation à la création artistique membres du Pôle de recherche et d'enseignement supérieure (PRES) et partenaires de l'IDEX Paris Sciences et Lettres (PSL) - Quartier Latin. L'École nationale supérieure des Beaux-Arts doit contribuer au succès de ce projet aux côtés des autres établissements du ministère de la Culture et de la Communication. Les partenariats au sein du Pôle de recherche et d'enseignement supérieure permettront également de favoriser les éditions scientifiques et la mise en valeur des collections patrimoniales. Vous vous rapprocherez aussi du Fresnoy, qui prépare actuellement une année doctorale expérimentale.

.../...

Avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais, qui partage le même site, vous développerez, dans l'intérêt des deux établissements, toutes les activités originales d'enseignement et de recherche situées au carrefour des savoir-faire de chacune des deux écoles. Ainsi, vous contribuerez à faire du site Malaquais un site pilote de la politique de mise en synergie des écoles de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la Communication.

Vous veillerez à ce que les collections patrimoniales de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts soient conservées dans les meilleures conditions et que le travail de recherche, d'étude et de valorisation, notamment par des expositions temporaires, soit poursuivi. En lien avec l'association *Le cabinet des amateurs*, vous vous attacherez à poursuivre l'enrichissement de ces collections.

Vous devrez, par ailleurs, développer la visibilité nationale et internationale de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts. Vous poursuivrez l'action engagée en terme d'ouverture et de partenariats nationaux et internationaux et vous vous associerez au plan d'action de quinze mesures pour les arts plastiques que j'ai annoncé le 11 octobre 2011, afin de renforcer le dynamisme des arts plastiques en France et le rayonnement de la scène française à l'étranger. Une place particulière devra être faite à la formation continue des artistes.

Ainsi, vous aurez à cœur de renforcer l'insertion professionnelle des élèves de l'école, de développer les échanges internationaux et d'élaborer une stratégie globale de développement et de diffusion numérique. Dans le prolongement de la programmation culturelle équilibrée et cohérente existante, j'ai noté votre souhait de mettre en place une programmation ambitieuse d'expositions temporaires à compter de 2013.

J'attire votre attention sur l'importance de coopérer étroitement avec les directions régionales des affaires culturelles, en particulier celle de l'Île de France, pour assurer la cohérence des actions partenariales sur leur ressort territorial.

Vous devrez enfin valoriser le site de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts. L'état du bâti est préoccupant. Je vous demande donc de présenter, au Conseil d'administration de juin 2012 au plus tard, un plan d'investissement pour les travaux urgents, validé par le contrôle financier et la direction générale de la création artistique au sein de mon ministère. De même, vous contribuerez activement à l'étude menée actuellement par l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) relative au schéma directeur des travaux pluriannuels.

Concernant le fonctionnement général de l'établissement, il vous appartiendra de mettre en œuvre le plan d'action qui développe, sur la période 2011-2013, la stratégie ministérielle de développement durable.

Par ailleurs, je sais pouvoir compter sur vous pour mener à bien les politiques transversales du ministère de la Culture et de la Communication, aussi bien en matière d'accessibilité, de démocratisation culturelle, que de diversification sociale, notamment par l'implication de l'établissement dans le projet culturel lié à la Tour Médicis de Clichy-Montfermeil.

Le décret qui régit depuis près de trente ans l'École nationale supérieure des Beaux-Arts mérite d'être adapté pour permettre à l'établissement de développer ses différentes missions. Je souhaite donc que vous meniez une réflexion de fond, en lien avec les services de tutelle, de manière à proposer un projet de décret modifié avant la fin du premier semestre 2012.

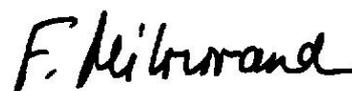
.../...

Enfin, la mise en œuvre de votre projet devra évidemment s'inscrire dans le respect des équilibres financiers approuvés par le Conseil d'administration et du plafond d'emplois voté par le Parlement. Dans un contexte de maîtrise de la dépense et de l'emploi public, vous vous attacherez à explorer les pistes d'économies possibles en multipliant les efforts de rationalisation et de mutualisation, en intégrant, chaque fois que cela sera possible, les marchés ministériels ou interministériels proposés par mes services.

Vous maintiendrez, en outre, un haut niveau de ressources propres par le développement des recettes qui, au-delà des revenus d'immeubles, pourront concerner le mécénat et la location des espaces. J'attire toutefois votre attention sur la nécessité de définir, au préalable, les modalités pratiques de préservation du patrimoine exceptionnel dont vous avez désormais la charge.

Ces objectifs pourront être précisés dans le contrat de performance, engageant l'établissement, qui devra être achevé avant la fin de l'année 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs 
très amicaux.



Frédéric MITTERRAND